

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' ARTIGNOSC sur VERDON
Séance du 25 juin 2021

Nombre de conseillers

en exercice	10
de présents	7
de votants	9

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq juin à 18 h 40 ;
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Mr Serge CONSTANS, Maire
Etaient Présents : Mmes Christine MESSAGER, Maria-Térésa LIOTARDO, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;
MM. Jacques AVANIAN, Bernard DE WACHTER ;
Absents représentés : Mme Céline BARRE donne pouvoir à M. Serge CONSTANS ;
M. Sylvain GARRON donne pouvoir à Mme Christine MESSAGER ;
Etait absent : M. Joaquim DA CUNHA ;
Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2021-06-021

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°01

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que cette décision modificative concerne des régularisations sur les années antérieures demandées par Monsieur le Percepteur, en section d'investissement.

Il ajoute qu'il convient de corriger certaines anomalies concernant des écritures passées dans des articles qui n'étaient pas adaptés.

Pour cela faut procéder à l'adjonction des crédits suivants :

Crédit à ajouter en dépenses :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	13	1332		Subvention	+ 10 000 €
D	I	041	2132		Immeuble de rapport	+ 6 550 €

Crédit à ajouter en recettes :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
R	I	13	1342		Subvention non amortissable	+ 10 000 €
R	I	041	21532		Réseaux d'assainissement	+ 6 550 €

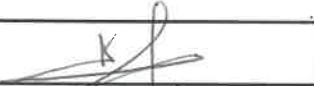


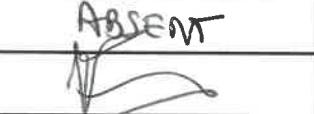

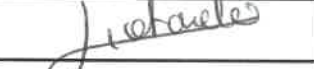



Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DE PROCEDER** à l'adjonction des crédits suivants, sur le budget de la commune au titre de l'année 2021 :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
1332/13	Amendes de police	Invest.	D				0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
1342/13	Amendes de police	Invest.	R				0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2132/041	Immeubles de rapport	Invest.	D				0,00 €	6 550,00 €	6 550,00 €
21532/041	Réseaux d'assainissement	Invest.	R				0,00 €	6 550,00 €	6 550,00 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Artignosc sur Verdon, le 25/06/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AVANIAN Jacques	
BARRE Céline	
CONSTANS Serge	
DA CUNHA Joaquim	ABSENT
DE WACHTER Bernard	
GARRON Sylvain	
LIOTARDO Marie thérèse	
MESSAGER Christine	
ROUVIER Joelle	
SOLE Pascale	

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON
Les jours , mois et an que dessus

Le Maire, Serge CONSTANS

